



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2019**Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Convention entre le ville et l'ANSA relative à l'essaimage du dispositif « Parler bambin » dans l'ensemble des crèches de la Ville

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :**Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB**

V_DEL_191218_37

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Madame COMTE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, la ville s'est engagée, au côté de l'Education Nationale, dans le dispositif de développement du langage chez les enfants intitulé « Labo langage » pour œuvrer dès la maternelle en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les exclusions.

Inscrit en amont du dispositif « Labo langage », le programme Parler bambin s'adresse aux tout-petits en crèche dans les quartiers situés en zone urbaine sensible, avec pour objectif de favoriser le développement du langage et la réussite scolaire ultérieure.

Le Parler Bambin s'appuie sur les postulats suivants:

- le langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant ;
- les capacités acquises précocement en langage oral ont une influence sur l'apprentissage et la maîtrise du langage écrit ;
- le niveau de développement langagier est largement corrélé à l'environnement social et éducatif de l'enfant.

C'est à l'origine un dispositif expérimental dans le cadre d'un programme national de recherche dédié, diffusé à grande échelle sur tout le territoire français. Deux crèches vaudaises ont pu s'inscrire dans ce dispositif de recherche, via le portage de l'agence nationale des solidarités actives (ANSA) : Au Clair du Mas en 2016 et La Grange aux lutins en 2018.

Le programme de recherche vient à son terme ; il a permis de former les équipes de deux crèches au Parler Bambin sur notre territoire.

Aussi, compte tenu des résultats très positifs obtenus dans ces deux crèches, et pour compléter la dynamique de déploiement du dispositif Labo langage dans un nombre important d'écoles et groupes scolaires sur Vaulx-en-Velin, la ville souhaite étendre le «Parler Bambin» à l'ensemble des crèches municipales accueillant des «Petits parleurs». C'est le gage d'un même accompagnement au langage cohérent et continu dans les crèches de la Ville, tant au niveau des enfants que de leur famille.

Pour parvenir à ce résultat, la Ville va former par l'intermédiaire de l'ANSA deux professionnelles de crèches municipales afin qu'elles deviennent formatrices « Parler Bambin », avec le double objectif du déploiement et de l'ancrage de l'approche « Parler Bambin » dans les établissements accueillants de jeunes enfants (EAJE) du territoire communal.

Cette « formation de formateur » se déroulera sur 18 mois. Elle permettra aux professionnelles formées, au terme du cursus, de former elles même les professionnels des EAJE de la ville n'ayant pas encore bénéficié de la formation Parler Bambin. Ces deux professionnelles assureront par la suite le suivi et l'accompagnement du dispositif dans la durée.

La mise en œuvre du programme de formation débutera en décembre 2019 pour les deux professionnelles retenues.

Le coût de la prestation de formation de formateur Parler bambin pour la ville est de 11 600 €.

Les crédits nécessaires au financement de l'action sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 011.

Cette action fait partie d'un projet financé dans sa globalité à 88 % par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre des financements Fonds Publics et Territoires.

En conséquence, je vous propose :

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le versement du financement Fonds Publics et territoires.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_37-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_37-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la Convention de Partenariat entre la Ville de Vaulx-en-Velin et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives pour l'Appui au développement de la capacité de formation Parler Bambin de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Considérant l'intérêt et l'efficacité de la méthode Parler Bambin dans l'acquisition précoce du langage et son influence positive sur le développement global de l'enfant ;

Considérant que la formation de formateur « Parler Bambin » de 2 professionnelles petite enfance de la Ville permettra d'étendre la méthode à l'ensemble des crèches municipales ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Virginie Comte, 9^{ème} adjointe déléguée à la petite enfance et à l'insertion des jeunes ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives ;

Ø d'autoriser Madame la maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le versement du financement Fonds Publics et territoires.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY



Convention de Partenariat
**Ville de Vaulx-en-Velin – Agence nouvelle des
solidarités actives**

**Appui au développement de la capacité de formation
Parler Bambin de la ville de Vaulx-en-Velin**

La présente convention est passée entre :

VILLE DE Vaulx en Velin

N° SIRET : 216 902 569 000 13

Place de la Nation – 69120 Vaulx en Velin

Représentée par Madame Hélène Geoffroy en sa qualité de Maire,
dûment habilitée aux fins des présentes

Et

L'Agence nouvelle des Solidarités actives

N° SIRET : 488 527 326 000 26

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'intérêt général

Ayant son siège social au 28, Rue du Sentier, 75002 Paris

Représentée par sa Directrice générale, Michèle PASTEUR, dûment habilitée
aux fins des présentes

Ci-après dénommée « l'ANSA »

PREAMBULE

Le Programme Parler Bambin

À l'origine du dispositif : oeuvrer en faveur de l'égalité des chances

Les connaissances scientifiques actuelles démontrent que :

- le langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant ;
- les capacités acquises précocement en langage oral ont une influence sur l'apprentissage et la maîtrise du langage écrit ;
- le niveau de développement langagier est largement corrélé à l'environnement social et éducatif de l'enfant.

Le dispositif Parler Bambin a été co-construit par Michel Zorman, médecin chercheur en développement du langage, et des professionnels de la petite enfance travaillant dans une crèche municipale pilote dans un quartier ZUS (zone urbaine sensible) de Grenoble.



Après une expérimentation aux résultats encourageants entre 2006 et 2008 et une première phase de déploiement dans certains territoires métropolitains (Lille, Le Havre, Courcouronnes, conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Nantes, etc.), un nouvel essor est donné à la démarche avec le lancement d'un projet national de diffusion et d'évaluation de Parler Bambin, lauréat du prix La France S'engage en 2015.

L'expérimentation, piloté par l'Ansa, prévoit ainsi entre 2016 et 2021 une diffusion à grande échelle de l'approche Parler Bambin dans 94 structures pilotes volontaires sur le territoire métropolitain, associée à un programme de recherche ambitieux visant à en mesurer les effets de manière rigoureuse, dans la durée et pour un grand nombre d'enfants.

Une volonté de déploiement et d'essaimage de l'approche Parler Bambin, s'appuyant sur un levier démultiplicateur : la formation de formateurs Parler Bambin

La ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de s'investir dans le projet, en inscrivant deux de ses établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans le programme national Parler Bambin. Ces structures ont bénéficié de la formation Parler Bambin en 2016/2017 (l'EAJE Au clair du mas) et en 2018/2019 (l'EAJE Grange aux lutins).

Dans une logique de généralisation de l'approche à tout le territoire, la municipalité a également souhaité faire bénéficier de l'approche Parler Bambin à l'ensemble de ses EAJE volontaires, hors du programme national, à compter de 2021.

L'Ansa soutient cette volonté de déploiement progressif, en préconisant que les territoires mobilisés souhaitant généraliser la mise en œuvre de Parler Bambin se dotent de leur propre capacité de formation à l'approche Parler Bambin. Cette démarche permet :

- de mobiliser un levier démultiplicateur pour l'essaimage de Parler Bambin ;
- d'assurer aux territoires engagés dans Parler Bambin un suivi et un accompagnement de qualité au long terme.

L'ANSA

Association sans but lucratif créée en janvier 2006, l'ANSA a pour objet de lutter contre la pauvreté et les exclusions en mettant en œuvre des projets et des expérimentations qui permettent d'évaluer l'efficacité d'une innovation avant sa généralisation. Cette pratique, associée à la mobilisation des usagers dans la construction des dispositifs les concernant, fonde l'originalité de l'association. Reconnue d'intérêt général, l'association intervient dans de nombreux domaines de l'innovation sociale, du plan local à l'échelle européenne.

L'ANSA expérimente, développe de nouvelles idées et les teste, elle accompagne sur le terrain la mise en œuvre de politiques publiques sur des thématiques variées (politiques territoriales d'insertion, accès au logement, inclusion financière, insertion professionnelle...), elle anime les réseaux d'acteurs par le partage et la diffusion d'expériences, elle organise des rencontres (ateliers, mardis du génie, labos, forum d'échanges).

L'ANSA mène des projets en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales, et autres institutions publiques, les entreprises, les fondations ainsi que les associations engagées dans la lutte contre la pauvreté et contre les exclusions.

PARTENAIRE

La Ville de Vaulx-en-Velin en recourant à la formation de 2 formatrices internes à la Direction Petite enfance, souhaite s'engager dans l'essaimage du Parler BAMBIN auprès de l'ensemble de ses EAJE volontaires pour y déployer le dispositif Parler BAMBIN et en assurer un ancrage pérenne.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention et conformément à son objet social, l'ANSA et la ville de Vaulx-en-Velin s'engagent à leur initiative à coopérer dans la co-construction et la mise en œuvre du projet tel que décrit à l'article II et III, inscrit dans le cadre du programme national Parler BAMBIN.

En cohérence avec cette dynamique de coopération, la présente convention fixe les engagements et obligations de chacune des parties, le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées et les modalités d'applications de cette convention.

ARTICLE II : DESCRIPTION DU PROJET

Finalité du projet : former des professionnelles de la petite enfance de la ville à devenir formatrice au service du déploiement et de l'ancrage de l'approche Parler BAMBIN dans les EAJE de la municipalité.

L'ANSA, pilote du Programme National Parler BAMBIN, assure le déploiement jusqu'à son terme et initie depuis 2018 l'essaimage de l'approche Parler BAMBIN à d'autres structures partout en France, en veillant à assurer un niveau de qualité homogène de la formation et des pratiques professionnelles.

En parallèle, la ville de Vaulx-en-Velin souhaite à terme faire bénéficier l'intégralité de ses EAJE volontaires de la formation à l'approche Parler BAMBIN.



Il a ainsi été retenu que dès la rentrée scolaire 2019, deux professionnelles de la petite enfance de la ville de Vaulx-en-Velin seront formées à devenir formatrice Parler Bambin, dans le but de :

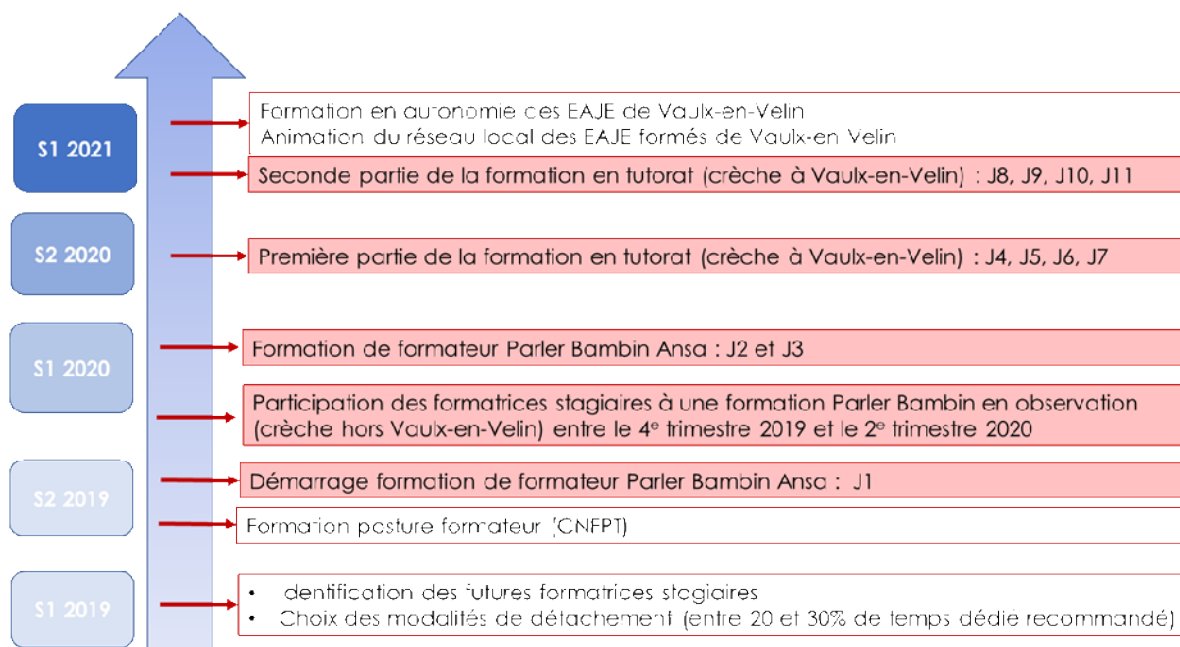
- former les EAJE de la ville n'ayant pas encore bénéficié de la formation Parler Bambin ;
- assurer le suivi et l'accompagnement dans la durée des EAJE déjà formés

La formation sera coordonnée par l'Ansa, qui mandatera des formatrices Parler Bambin expérimentées pour assurer le cycle de formation.

Calendrier formation (sur 18 mois)	Interventions formatrices stagiaires	Interventions formatrice référente	Type d'intervention formatrice référente
J1 : introduction		Journée de présentation de la formation globale : Présentation du déroulé de la formation ; objectifs pédagogiques ; positionnement d'observateur	1 journée présentiel
Formation en observation (4 à 6 mois)	Participation formation en observation	Réponse aux sollicitations éventuelles des stagiaires	Suivi mail / tel
J2 : posture formatrice		Journée de formation sur posture formatrice : écoute empathique + techniques d'animation	1 journée présentiel
J3 : prépa M1/M2		½ journée de préparation du M1/M2	½ journée présentiel
J4 : tutorat M1/M2	M1/M2 : Formation tuteurée	Appui/co-animation journée M1/M2	1 journée présentiel
J5 : prépa MPR		Debrief M1/M2 et préparation MPR/animation réseau	1 journée présentiel
J6 : tutorat MPR	MPR : formation tuteurée	Appui/co-animation journée MPR	1 journée présentiel
J7 : prépa M3/M4		Debrief MPR/ prépa animation réseau et préparation M3/M4	1 journée présentiel
J8 : tutorat M3/M4	M3/M4 : formation tuteurée	Appui/co-animation journée M3/M4	1 journée présentiel
J9 : debrief M3/M4		Debrief M3/M4	½ journée présentiel
	Préparation du M5/M6 en fonction des besoins	Appui / réponse aux sollicitations des formatrices stagiaires	Suivi mail / tel
J10 : tutorat M5/M6	M5/M6 : formation tuteurée	Appui/co-animation journée M5/M6	1 journée présentiel
J11 : Clôture		Debrief / clôture de la formation de formateur & préparation d'un plan d'action accompagnement du réseau local des crèches formées	1 journée présentiel
TOTAL de jours d'intervention :			10 jours

La formation de formateurs fera l'objet de dix journées de tutorat, réparties entre le second semestre 2019 et le premier semestre 2021 :

Formation de formateurs Parler Bamin à Vaulx-en-Velin : proposition de retroplanning



La formation et l'accompagnement, par la formatrice référente du réseau national Parler Bamin, se dérouleront de la façon suivante :

- 1 journée d'introduction et de préparation au cursus de formation en observation
- Un cursus de formation action Parler Bamin en observation dans une crèche
- 1 journée de formation sur la posture de formatrice Parler Bamin
- 4 journées d'animation de formation dans un EAJE de la ville, sous la supervision de la formatrice du réseau national, qui peut ainsi observer les formatrices en situation, rebondir ou revenir sur certains aspects du programme de formation en complément, voire intervenir si les formatrices ne sont pas à l'aise ou en difficultés sur certains points du programme de formation.
- 3 journées de coaching, débriefing de la journée de formation écoulées et de préparation à la journée de formation suivante. Ces journées auront lieu idéalement le lendemain des journées de formation.
- 1 journée de clôture de la formation et de préparation du plan d'action pour le suivi post-formation et l'animation du réseau local

Cela représente un volume de 10 jours d'intervention formatrice ; 14 jours de formation pour les formatrices stagiaires.

A compter de 2021, les futures formatrices vaudaises seront ainsi en charge de l'animation de toutes les formations Parler Bamin sur leur territoire.

L'achat de la mallette pédagogique Parler Bambin (cf annexe 2) auprès de l'éditeur spécialisé La Cigale en amont de chaque formation Parler Bambin devra être également prévu au budget.

ARTICLE III : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

III-1) Engagements de l'ANSA

L'ANSA s'engage à :

- Structurer l'offre de formation de formateurs (ingénierie pédagogique et conception d'outils pédagogiques avec un éditeur spécialisé) avec l'appui de l'expertise des professionnelles formatrices
- Organiser la formation (identification des formatrices, calendrier, modalités contractuelles)
- Animer des temps de pilotage et de suivi du projet mobilisant le gestionnaire et la ou les formatrices référentes de la formation de formateurs
- Soutenir et animer l'équipe des formatrices référentes du programme national Parler Bambin
- Organiser et animer le réseau national des professionnels mettant en oeuvre Parler Bambin
- Coordonner l'ensemble de l'expérimentation (entre sites expérimentateurs, équipe de recherche, villes mettant à disposition des professionnels formateurs)
- Assurer que la qualité des formations dispensées correspond au cahier des charges du label national Parler Bambin.

III-2) Engagements de la Ville de Vaulx-en-Velin

- Mettre en œuvre et animer Parler Bambin à l'échelle de sa commune pour les structures d'accueil engagées en mettant à disposition les moyens humains nécessaires
- Participer à des temps de pilotage de suivi du projet mobilisant l'Ansa et la ou les formatrices référentes de la formation de formateurs
- Mettre à disposition l'expertise des deux professionnelles formatrices en leur octroyant le temps dédié nécessaire à leurs missions
- Veiller à ce que les professionnelles détachées dispensent les modules de formation stabilisés avec l'Ansa et l'ensemble de l'équipe de formation (déroulé pédagogique, outils), cette homogénéité des contenus étant indispensable pour pouvoir
 - évaluer la mise en œuvre de l'approche dans le cadre du programme national Parler Bambin

- assurer un niveau de qualité des formations dispensées et de la mise en œuvre par les EAJE dans le cadre du déploiement du dispositif
- S'assurer de la participation des deux professionnelles formatrices au réseau national des formatrices Parler BAMBIN, à hauteur de 2 réunions par an.

III-2) A l'issue de la formation de formateurs Parler BAMBIN

Dans le cadre du déploiement de la formation-action Parler BAMBIN dans les EAJE de Vaulx-en-Velin assurée par les formatrices vaudaises, les deux parties conviennent de faire appel autant que de besoin, à la demande de la ville de Vaulx-en-Velin, à une formatrice spécialisée sur le développement du langage pour intervenir sur la première journée de formation sur le module 1, « développement du langage », conformément aux modalités prévues dans le cursus pédagogique de la formation Parler BAMBIN. Les objectifs de cette intervention sont les suivants :

- Connaître les étapes du développement du langage du jeune enfant
- Identifier les points de vigilance sur le développement du langage

L'Ansa se charge de mobiliser une formatrice qualifiée qui fera l'objet d'une prise en charge matérielle et financière par la ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 900 euros net de taxe par intervention.

ARTICLE IV : COMMUNICATION

Toute action de communication portant sur la présente convention s'effectuera selon des conditions et modalités et dans des termes à convenir entre les différentes parties.

ARTICLE V : ÉLÉMENTS FINANCIERS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Au titre de la coordination et de l'ingénierie de la formation de formateurs à la démarche Parler BAMBIN par l'Ansa telle que décrite à l'article III, la ville de Vaulx-en-Velin s'engage à verser à l'Ansa une subvention d'un montant de **11 600,00 euros net de taxes**

L'intégralité du montant de cette enveloppe sera versé sur appel de fonds avant le 31 décembre 2019.

Les modalités d'intervention d'une formatrice spécialisée sur le développement du langage dans le cadre des prochaines formations animées par les formatrices vaudaises à compter de 2021 feront l'objet d'un arbitrage ultérieur, parmi les options suivantes :

- La sollicitation de l'Ansa pour mobiliser une formatrice du réseau national, pour un montant forfaitaire de 900€ net de taxes

- L'identification et la formation d'un.e formateur.trice locale, pouvant être mobilisé.e directement par la collectivité

L'appel de fonds sera établi à l'ordre de : Madame la Maire – Ville de Vaulx-en-velin
Direction des finances - Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-velin

Le versement sera effectué sur le compte de l'Ansa :

CAISSE D'EPARGNE – CE ILE DE FRANCE	
Titulaire du compte	Agence nouvelle des solidarités actives
Domiciliation	Economie Sociale PARIS 19 rue du Louvre 75001 PARIS
RIB identification nationale	17515 90000 08069797384 60
IBAN Identification internationale	FR76 1751 5900 0008 0697 9738 460
BIC Identification internationale de la Banque	CEPAFRPP751

ARTICLE VI : CONFIDENTIALITÉ

Les informations recueillies au cours des travaux et à l'occasion de la présente convention ont un caractère confidentiel. L'utilisation de ces informations en dehors de celle-ci ne peut intervenir sans le consentement des parties intéressées.

ARTICLE VII : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'à la fin de l'intervention de formation de formateurs, au 31/12/2021. Elle peut être reconduite ou amendée par avenant.

ARTICLE VIII : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non respect par l'une ou par les autres parties des engagements respectifs inscrits dans l'article III de la convention, ceux-ci pourront être résiliés de plein droit par l'une ou les autres parties à expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE IX : PROCEDURE DE CONCILIATION

En cas de difficultés d'interprétation, d'exécution ou liées aux conditions de rupture de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable et de constituer à cet effet une commission paritaire composée de

représentants de chacune des parties-prenantes, assistées des conseillers de ce secteur d'activité de leur choix.

A défaut d'être parvenues à un accord dans un délai de trois mois, les parties pourront saisir les tribunaux compétents.

ARTICLE X : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait en deux exemplaires,

Fait à Vaulx-en-Velin, le Pour la Ville de Vaulx-en-Velin Madame Hélène GEOFFROY Maire Vice-Présidente de la Métropole du Grand Lyon	Fait à Paris, le Pour l'ANSA Madame Michèle PASTEUR Directrice générale de l'Ansa
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 1 :

Ressources appropriées pour la mission de formateur Parler Bambin en local

Besoin au projet pour l'animation de formation, le suivi des crèches formées et la participation au réseau national par professionnel : 30% d'un ETP

Pour les formations dimensionnées tel que convenu avec les formatrices du Programme national Parler Bambin :

- 1 formatrice pour des groupes de 6 à 20 personnes (hors modules 1 et 2, toujours à 2 formatrices incluant une personne spécialiste du langage).
- 2 formatrices pour plus de 20 personnes et jusqu'à 40.

Liste nominative des formatrices habilitées

- Xxx
- xxx